

NOTES CRITIQUES

Witold Warkało, *Odpowiedzialność odszkodowawcza. Funkcje, rodzaje, granice* [De la responsabilité emportant réparation du dommage. Fonctions, genres, limites]. Warszawa 1972, PWN, 328 pages.

L'ouvrage dont nous nous occupons ici est une deuxième édition du livre publié il y a onze ans. Cependant, il ne s'agit pas d'une réédition pure et simple. L'auteur, professeur à l'Université de Varsovie, non seulement a vérifié ses jugements et opinions sous l'influence des changements législatifs (résultant notamment de l'adoption en 1964 d'un nouveau code civil), confronté ses thèses avec les nouvelles publications exceptionnellement abondantes en la matière, mais a presque doublé le volume de son étude.

Le professeur Warkało qualifie lui-même son ouvrage d'étude relevant du domaine du droit des réparations. Ce droit, selon la définition de l'auteur, c'est la partie du droit positif qui règle les rapports d'indemnisation, soit les obligations dans lesquelles le créancier est la personne ayant subi un préjudice (la victime), tandis que le débiteur est la personne tenue à une prestation indemnitaire, qui n'est pas forcément l'auteur du préjudice. La responsabilité emportant réparation c'est donc une situation où il y a obligation d'accomplir une prestation indemnitaire. Il s'agit donc d'une notion plus restreinte que la responsabilité civile qui englobe aussi des sanctions autres que l'obligation à une prestation indemnitaire. En même temps cependant, cette responsabilité n'est pas selon l'auteur une somme de la responsabilité délictuelle et de la responsabilité contractuelle, puisqu'elle comprend aussi la responsabilité à titre d'assurance de même que la compensation des dommages causés par l'exercice de certains droits subjectifs ainsi que des activités légalés de l'administration.

L'auteur porte peu d'intérêt aux aspects dogmatiques et à la construction même de la situation dans laquelle nous sommes en présence de la responsabilité emportant réparation par la volonté du législateur. Aussi la description et l'analyse dogmatique — dans le sens traditionnel du terme — des dispositions du droit positif sont-elles sciemment réduites et ne servent-elles qu'à illustrer le raisonnement de l'auteur.

« Depuis longtemps la problématique de la réparation du dommage a dépassé les bornes fixées par les rapports réciproques de la victime et de l'auteur du dommage, et il est difficile de la renfermer dans les limites de l'administration de la justice traditionnellement conçue. Il s'agit de plus en plus des problèmes qui demandent à être développés sous l'angle de la politique économique et sociale du pays » — lisons-nous dans l'Avant-propos (p. 9). L'auteur s'intéresse donc à la responsabilité non pas dans sa phase statique

mais dynamique, la question principale n'est pas de savoir « comment est construite la responsabilité » mais « comment elle fonctionne ». Une telle approche du problème, qui n'est pas dépourvue d'éléments sociologiques, représente une exception plutôt que la règle, et cela non seulement dans la littérature civiliste polonaise. Qu'il s'agit là d'une approche acceptable et précieuse, quoique non exclusive, les opinions en témoignent qui, dans les discussions au sujet de la méthodologie des sciences juridiques, soulignent la nécessité d'appliquer des méthodes et approches variées ¹ à la recherche menée par le juriste savant, comme en témoigne aussi la critique de la limitation des tâches de la dogmatique du droit à une analyse exclusivement appréciative et polémique du droit positif ².

C'est précisément en raison de cette façon d'approcher le problème que l'ouvrage du professeur Warkało peut être rapproché des travaux tels que *Flexible droit* de J. Carbonnier, édité en 1969 à Paris, ou *Introduction à la théorie du droit civil* de A. Stelmachowski³. Dans chacun de ces travaux, son auteur respectif se penche sur la fonction sociale du droit, sur les mécanismes d'action exercée par les institutions juridiques sur la société, et une place non négligeable y est occupée par l'exposé de l'évolution du droit positif et de son analyse théorique sous l'influence des transformations économiques et sociales.

L'ouvrage du professeur Warkało est construit sur un plan qui a la qualité d'être très clair. Il se compose de trois parties correspondant strictement à son titre: les fonctions socio-économiques de la responsabilité emportant réparation, la classification de la responsabilité pour le dommage, les limites de cette responsabilité.

Le premier chapitre qui traite de la complexité fonctionnelle de la responsabilité civile pour le dommage dans le contexte de ses transformations historiques, contient la thèse sur la triple fonction de la responsabilité en question. À côté de la fonction compensatrice il y a aussi les fonctions éducative-préventive et répressive. La fonction répressive, historiquement la plus ancienne, se trouve à l'origine des tâches compensatrices de cette responsabilité. Le lien étroit unissant ces deux fonctions — notamment à l'époque où s'appliquait la règle générale que le devoir de réparation est à la charge de l'auteur du dommage l'ayant causé par sa faute — se modifie pour autant qu'avec l'évolution historique le devoir indemnitaire s'étend aux personnes qui ne sont pas auteurs du dommage ou qui même s'occupent professionnellement de la couverture des dommages (développement des assurances).

Dans le deuxième chapitre portant sur les fonctions de la responsabilité emportant réparation dans la société socialiste, l'auteur exprime sa conviction que dans une telle société l'importance, la portée et l'efficacité de toutes les trois fonctions de cette responsabilité qui conservent toute leur actualité, subissent des changements et cela sous l'influence de plusieurs facteurs. Tout d'abord la responsabilité devient un facteur de protection du patrimoine natio-

¹ *Metody badania prawa* [Les méthodes des recherches juridiques], sous la rédaction de A. Łopatka, Wrocław 1973.

² G. Eörsi, *Struktura socialističeskogo graždanskogo prava i metody ego issledovanija*, dans: *Aktualny e voprosy socialističeskogo graždanskogo prava. Materialy naučnogo raboeego sovescanija, provedennogo v dekabre v gorode Seged*, Budapest 1966, pp. 93 et suiv., 103 et suiv.

³ Voir note critique sur cet ouvrage par J. Winiarz publiée au n° 17/18 de cette revue, pp. 102-104.

nal et de son accroissement, et non seulement — comme on le formule traditionnellement — un facteur de protection de la propriété et des intérêts des sujets de cette dernière. Cela se manifeste notamment dans une situation où la victime est un organisme d'État, car alors la mise en marche de la responsabilité conduit à la restitution des ressources attribuées à destination d'une activité planifiée du créancier — ressources diminuées par le dommage subi.

Dans cette situation, ce qui gagne en importance dans la problématique de la réparation conçue du point de vue de l'intérêt de toute la nation, de la société et non des intérêts particuliers de la victime, c'est la fonction éducative et préventive (sur le plan psychique, technique et d'organisation) de cette responsabilité.

Le chapitre III, traitant des éléments dogmatiques de la triple fonction de la responsabilité emportant réparation, est concis et renferme des matériaux tirés du code civil polonais, illustrant les thèses exposées dans les chapitres précédents. Le quatrième chapitre, consacré à la notion de la responsabilité emportant réparation et à ses principes, apporte la formulation des trois principes de cette responsabilité, à savoir le principe de la restitution entendu comme prohibition d'enrichissement de la victime, le principe de la responsabilité absolue pour une faute intentionnelle et le principe d'irresponsabilité en cas de force majeure.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la division et aux classifications de la responsabilité emportant réparation en différents types, genres et régimes (chapitre V — « Les types de la responsabilité emportant réparation: responsabilité d'auteur du dommage et responsabilité de garant; responsabilité individuelle et responsabilité distributive »; chapitre VI — « L'intégrité de compensation en tant que critère de classification »; chapitre VII — « La certitude de compensation en tant que critère de classification »; chapitre VIII — « Régimes de responsabilité »).

En adoptant comme critères de division la portée des sources de couverture des prestations indemnitaires (division en types) ainsi que l'intégrité de la réparation ou la certitude de l'obtenir (division en genres) — l'auteur distingue quatre types de responsabilité qui font l'objet d'une double division: la responsabilité d'auteur du dommage et, à l'opposé, la responsabilité de garant ainsi que la responsabilité individuelle et la responsabilité distributive. Le critère adopté pour distinguer les deux premiers types c'est le sujet de la responsabilité (auteur ou une autre personne). Pour éviter des malentendus, il faut faire remarquer que le professeur Warkało entend largement la notion d'auteur, aussi classe-t-il dans la responsabilité d'auteur la responsabilité pour le fait commis par soi-même, du fait d'autrui (personne placée sous tutelle, préposé, travailleur), du fait des dommages causés par les animaux et les choses et aussi du fait d'utilisation des forces de la nature ainsi que la responsabilité pour l'inexécution d'une obligation. Dans la responsabilité de garant il classe celle de l'assureur, le devoir de réparer le dommage subi lors du sauvetage des biens d'autrui, etc. La distinction entre la responsabilité individuelle et la responsabilité distributive est fondée sur la méthode de réalisation de la responsabilité (de quelle manière et avec quelles ressources elle est réalisée: en faisant retomber la charge du dommage d'un sujet individuel à un autre ou bien en répartissant le dommage sur un large plan social).

La division proposée par l'auteur n'est dichotomique que dans le cadre

de chacune des divisions fondamentales. En conséquence, la responsabilité d'auteur peut être soit une responsabilité individuelle (responsabilité de son propre fait) soit une responsabilité distributive (la responsabilité de l'État pour les dommages causés par ses fonctionnaires); la responsabilité de garantie peut être soit individuelle (promesse de prestation par un tiers) soit une responsabilité distributive (responsabilité d'un établissement d'assurances).

La troisième partie de l'ouvrage est appelée à déterminer les limites de la responsabilité emportant réparation en fonction de ses types et genres. L'auteur y rattache étroitement son argumentation et ses propositions aux conclusions formulées dans la première partie de l'ouvrage (chapitre IV — « Fonctions et genres de la responsabilité et ses limites »). Ainsi le chapitre X est consacré au cas fortuit en tant que limite de la responsabilité délictuelle, le chapitre XII — à la faute exclusive de la victime ou d'un tiers, tandis que le chapitre XIII traite de la faute exclusive de la victime en tant que limite de la responsabilité de garantie et distributive. Le chapitre XI s'écarte de ce schéma puisqu'il traite de la force majeure en tant que limite de la responsabilité dans les échanges socialisés. Ici l'auteur rattache en effet les limites de la responsabilité à la structure particulière quant aux sujets de cette responsabilité des rapports d'obligation dans les échanges en question.

Le dernier chapitre (XIV) renferme une brève récapitulation. L'auteur y fait part de ses réflexions au sujet de la thèse largement discutée par des auteurs occidentaux sur le déclin de la responsabilité civile à la suite du développement des assurances. Il ne partage pas cette thèse en affirmant qu'il s'agit là tout simplement d'une forme plus moderne de la responsabilité civile, forme qui devient prépondérante.

Le pouvoir suggestif caractérisant aussi bien l'argumentation de l'auteur que la façon de la présenter, allié à l'esprit de synthèse font que l'ouvrage se lit avec beaucoup d'intérêt. S'il est banal de dire qu'une publication incite à repenser les problèmes bien connus et à vérifier les thèses courantes, on est bien forcé de renoncer à cette opinion après avoir lu l'ouvrage du professeur Warkało. On est contraint de réfléchir, on a envie de discuter, parfois même polémiquer avec l'auteur, des problèmes nous paraissant bien connus se montrent sous un jour nouveau. Il est facile de se retrouver dans cet ouvrage volumineux grâce au procédé employé par l'auteur de numéroter et de faire ressortir des problèmes portant chacun un titre différent. Un bref résumé en anglais nous fait regretter qu'il n'y ait pas de table des matières rédigée en une langue étrangère, ce qui eût été très utile en raison du caractère détaillé et concret de cette table.

Ewa Łętowska